

Projet Quartiers Libres

Fiche présentation

Avril 2021

Site emblématique :
La caserne du Muy

Opération Site emblématique : la caserne du Muy

Localisation Rue Bugeaud (13003)

Contexte

Le site des anciennes casernes militaires, dont l'emblématique caserne du Muy, représente une opportunité unique par rapport à l'objectif de Quartiers Libres d'équiper le quartier, autant pour des offres orientées vers les habitantes et les habitants du quartier (écoles, centre d'animation et de loisirs, locaux associatifs, etc.) que pour des offres plus « métropolitaines » (hébergement touristique, locaux d'enseignement...) bénéficiant de la proximité à la gare Saint-Charles, pôle d'échanges multimodal principal de la Métropole.

Au sein du site des casernes, la caserne du Muy s'impose comme une « rotule » autant spatiale (au centre du site des casernes) que programmatique mais également par sa grandeur et son architecture monumentale qui la font apparaître comme un repère.

La caserne constitue aujourd'hui la dernière emprise du site des casernes appartenant encore au ministère des Armées. Les négociations en vue de son acquisition sont en cours par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Parallèlement et de manière temporaire (de 2021 à 2027) l'Etat - Ministère de la Justice installe dans la partie ouest de la caserne (sur rez-de-chaussée et 2 étages) le Tribunal des Affaires Sociales ainsi que des salles d'audience grande jauge (notamment pour les grands procès).

Opération



Photo aérienne de la caserne du Muy, au sein de l'ensemble des anciennes casernes de la Belle de Mai
(Crédit : Maxence Fery).

Le plan d'aménagement des casernes prévoit le maintien et la réhabilitation de la caserne du Muy avec ses 20 000 m² environ de surface de plancher. En matière de programmation, il est prévu que la caserne contribue de manière accentuée à l'ambition d'équiper le quartier. Elle accueillera en priorité des fonctions orientées vers le public au rez-de-chaussée de manière à rendre « perméable » et « transparent » le socle de cette caserne. Les étages ainsi que le dôme central pourront accueillir une programmation mixte.

Programmation proposée pour la reconversion de la caserne du Muy :

Equipements publics de proximité	Bibliothèque / médiathèque Pôle petite enfance Relais d'Assistance Maternelle Locaux associatifs	4 500 m ²
Services aux habitantes et aux habitants	Maison du projet (à terme) Maison des services publics Conciergerie du site	1 500 m ²
Commerce	Restauration (rdc) Restaurants Commerces Hébergement touristique de type Auberge de jeunesse	7 500 m ²
Activités économiques	Espace co-working Offres économie sociale et solidaire Offres économie du numérique	5 500 m ²

En complément, des programmes de type formation ou activité économique tertiaire pourraient également être accueillis.

Ainsi, la caserne du Muy sera à terme un épice centre de l'animation du site et de la vie publique au sein du quartier.

Le bâtiment sera maintenu tel quel, avec une ouverture du pavillon central au rez-de-chaussée pour permettre le passage direct entre la partie nord du site (et le quartier Belle de Mai) et la Forêt du Muy.

L'Etat, et plus précisément le Ministère de la Justice, occupe l'aile Ouest de la caserne du Muy de manière temporaire et pendant 7 ans (2021 à 2027), avec les Affaires Sociales du Tribunal ainsi que des salles d'audience pouvant accueillir des procès de grandes jauges.

Toutefois, la Métropole continue les négociations en vue de son acquisition avec comme occupant temporaire la Justice. En effet, cette occupation temporaire a été étudiée avec le Ministère de la Justice de manière à permettre, en parallèle sur la partie Est de la caserne et dans la cour, la réalisation de la Forêt du Muy, la valorisation du balcon du Muy (espace public au Nord du Muy, en promontoire sur le quartier), l'ouverture du passage dans le pavillon central, ainsi que la valorisation de l'aile Est du Muy et du pavillon central selon les logiques de programmation énoncées ci-dessus.

Une occupation temporaire de l'aile Est pourrait être envisagée dans une phase transitoire, afin de contribuer dès que possible à l'ouverture du site et à son animation.

Investigations préalables

- ✓ **Négociations et acquisition par la Ville de Marseille dans le cadre du projet urbain Quartiers Libres, des casernes Bugeaud, Busserade, Subsistances, Cour de Chine, Marceau : 2010 à 2016**
- ✓ **Plan d'aménagement des casernes, proposition de maintien et réhabilitation de la caserne du Muy et sa programmation ouverte au public : 2016**
- ✓ **Négociations avec le Ministère des Armées pour l'acquisition de la caserne du Muy dans le cadre du projet urbain Quartiers Libres par la Ville de Marseille puis aujourd'hui par la Métropole Aix Marseille Provence : (en cours)**

Conception

- ✓ Etudes préliminaires puis Avant-Projet (AVP) des espaces publics des casernes, concrétisation du passage sous le pavillon central de la caserne du Muy ainsi que des espaces publics alentours de la caserne : 2018-2019
- ✓ Elaboration du projet de réhabilitation préliminaire de l'aile ouest de la caserne du Muy et de réalisation du pavillon TGI temporaire dans la partie ouest de la cour du Muy, par la justice, dépôt du PC : janvier 2021
- Concrétisation programmatique et spatiale du plan d'aménagement pour la caserne du Muy (réhabilitation de l'aile Est et du pavillon central, adaptation de l'aile Ouest après départ de la justice, éventuellement phase d'occupation temporaire) : dès l'acquisition de la caserne du Muy par la Métropole AMP

Réalisation

(Échéances suivant les résultats des phases précédentes)

- ✓ Réhabilitation de l'aile ouest du Muy et réalisation du pavillon TGI dans la partie ouest de la cour du Muy : mars à octobre 2021 (*en cours*)
- Réalisation du projet d'espaces publics du pourtour du Muy (hors pourtour de l'aile Ouest), passage sous le pavillon central compris : dès 2023 après coordination avec la Ville de Marseille qui réalise l'école Marceau
- Réhabilitation de l'aile est et du pavillon central du Muy : dès acquisition de la caserne par la Métropole AMP

Mise en service

- Occupation temporaire par la Justice de l'aile Ouest du Muy et du pavillon TGI : janvier 2022
- Ouverture progressive du Muy (rez-de-chaussée, aile Est, pavillon central, dôme) au public : dès acquisition de la caserne par la Métropole AMP (avec la possibilité d'occupations transitoires)



Proposition illustrant le devenir du balcon nord de la caserne du Muy et son animation (image issue du Dialogue Compétitif de 2016) (Crédit : Güller Güller/ TVK).